



Observatoire sur les systèmes d'information les réseaux et les inforoutes au Sénégal

BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 128 Mars 2010

Sommaire

Editorial

Lutte contre la fracture numérique : Passer du discours aux actes

Actualités

Forte hausse du titre Sonatel à la BRVM

Rapport mondial sur les TIC : Le Sénégal 5^{ème} en Afrique et 75^{ème} à l'échelle internationale

L'Agence de presse sénégalaise (APS) se met aux réseaux sociaux

La fiabilité de Western Union prise en défaut

L'ARTP rompt l'accord de partenariat avec l'UNETTS et décide sponsoriser la lutte

Résultat net de 185 milliards de francs CFA pour la Sonatel en 2009

Atelier sur les marchés publics dans le secteur des TIC

Deux poids deux mesures pour l'attribution des fréquences de télévision

Réunion sur les coûts et les tarifs des télécommunications

Inculpation de l'ex DG et des membres du Conseil de régulation de l'ARTP

Politique

L'Etat affirme avoir reçu les 200 millions de dollars de la licence de SUDATEL

Infrastructures et services

Bilan de l'année 2009 dans le secteur des télécommunications

Selon le Pr. Cheikh Tidiane Touré, il est possible de faire de la télémédecine au Sénégal

Projets

Net-Afrika prévoit d'organiser la plus grande compétition de webmestres en Afrique

La Poste envisage de devenir opérateur de téléphonie mobile

Rendez-vous

Cérémonie de remise de diplômes en création multimédia (13 avril 2010, UCAD2)

Outsourcing & IT Solutions 2010 (Tunis, 14-16 avril 2010)

* Lutte contre la fracture numérique : Passer du discours aux actes

L'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) vient de rendre public les résultats d'une enquête nationale sur les technologies de l'information et de la communication au Sénégal (ENTICS) qui font apparaître crûment la réalité de la fracture numérique au Sénégal. Que l'on en juge : le nombre de lignes téléphoniques fixes à usage domestique se limite à 14,5 lignes pour 100 ménages avec un taux d'accès 2,4 fois plus élevé à Dakar que dans le reste du pays. Autrement dit, 85,5% des ménages sénégalais ne possèdent pas le téléphone fixe à domicile, instrument sans lequel il n'est pas possible de se connecter à Internet dans de bonnes conditions à l'ère du multimédia triomphant. Certes, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est lui de 87,85% dans les ménages mais cette dernière sert essentiellement à émettre et recevoir des appels ainsi qu'à envoyer des SMS, les services évolués (MMS, GPRS, Internet mobile, etc.) qui nécessitent des terminaux coûteux et sont chèrement facturés, étant très peu utilisés. Pour ce qui est de l'informatique, le taux d'équipement est de 11,5 ordinateurs pour 100 ménages, cette moyenne étant beaucoup plus élevée à Dakar avec 27,5 ordinateurs pour 100 ménages alors qu'elle est seulement de 9,5 ordinateurs pour 100 ménages dans les autres villes et 8 fois moins élevée en milieu rural. Le taux de connexion à Internet des ménages est de 4,0%, avec une forte disparité géographique, qui fait qu'il est de 10,1% à Dakar qui concentre 72% des internautes. L'enquête montre également que les 923 031 internautes sénégalais, sont 83% à Dakar et 93% dans les autres villes du pays à se connecter hors de leur domicile, la grande majorité d'entre eux y accédant via des dispositifs d'accès collectifs (cybercentres publics et privés, etc.). Enfin, en matière d'usages, il s'avère que 13,1% des individus âgés de 12 ans et plus déclarent utiliser un ordinateur et que 15% utilisent Internet mais seuls 8,4% le font de manière courante. Globalement, les résultats de cette étude ne comportent pas de grandes surprises et montrent clairement que l'utilisation des TIC reste marginale dans les ménages et relativement faible dans l'administration comme dans les entreprises. Le très faible taux de pénétration de la téléphonie fixe montre que l'accès universel est loin d'être une réalité même si la téléphonie mobile présente un taux de pénétration satisfaisant qui doit cependant être relativisé en regard du nombre de personnes possédant plusieurs puces. Enfin, il ressort que les principaux freins à l'utilisation des TIC sont la cherté des communications et des ordinateurs, la mauvaise qualité de service, l'insuffisante couverture des réseaux, l'analphabétisme, la non-maitrise de l'ordinateur et la faible disponibilité des contenus locaux. Au-delà de pouvoir chiffrer précisément ce qui n'était jusqu'alors que des estimations, l'intérêt de cette enquête, qu'il importe de rééditer sur une base régulière, est d'indiquer clairement l'ampleur du travail à faire pour diminuer significativement l'impact de la fracture numérique. C'est le lieu de répéter que cela ne se sera durablement possible qu'en s'appuyant sur une stratégie nationale comprenant un nombre limité d'objectifs réalistes et réalisables, reposant sur la mobilisation effective de moyens conséquents et s'inscrivant dans un calendrier précis dont le respect sera mesuré par un mécanisme de suivi-évaluation. Cette stratégie devrait donner la priorité aux deux axes essentiels que sont l'infrastructure et les contenus. Il est en effet impérieux de déployer une infrastructure terrestre à haut débit, concourant à un aménagement numérique équilibré du territoire, plutôt que d'écouter ceux qui veulent nous faire croire que l'Internet mobile pourrait se substituer aux réseaux filaires alors qu'il n'est qu'une infrastructure complémentaire de l'épine dorsale constituée par les réseaux terrestres. Parallèlement, il faut prendre toutes les dispositions nécessaires à la création d'une large offre de contenus locaux intéressant les citoyens, les consommateurs, les entreprises, les administrations, les associations, etc. Sans ces mesures, il n'est pas concevable d'envisager le développement d'une société de l'information « à dimension humaine, inclusive et solidaire, ouverte, transparente et sécurisée » telle que définie par la loi d'orientation sur la société de l'information (LOSI). Il urge donc de faire moins de discours et de passer aux actes pour lutter effectivement contre la fracture numérique et développer la société de l'information.

Olivier Sagna
Secrétaire général

Actualités

* Forte hausse du titre Sonatel à la BRVM

Le titre Sonatel a connu une hausse de 5.000 FCFA lors de la séance de cotation du 9 mars 2010 passant de 135 000 FCFA à 140.000 FCFA cours auquel il s'est maintenu jusqu'au 31 mars 2010. Le titre Sonatel n'avait pas atteint ce niveau depuis le mois de décembre 2008.

BRVM : <http://www.brvm.org/>

* Rapport mondial sur les TIC : Le Sénégal 5^{ème} en Afrique et 75^{ème} à l'échelle internationale

Avec un score de 3.63, le Sénégal a été classé au 75^{ème} rang dans le monde et à la 5^{ème} place en Afrique par le 9^{ème} rapport global sur les technologies de l'information et de la communication pour 2009-2010 (GITR), produit par le Forum économique mondial de Davos et l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD). En Afrique, la Tunisie (39^{ème} avec 4.22), Maurice (53^{ème} avec 3.89), l'Afrique du sud (62^{ème} avec 3.78) et l'Egypte (70^{ème} avec 3.67) devançant le Sénégal dans ce classement tandis que dans le monde, la Suède est première avec un score de 5.65 devant Singapour avec 5.64. Ce rapport paru cette année, sur le thème « la technologie de l'information et de la communication au service de la durabilité », et dont les résultats ont été rendus publics récemment à New York, est l'un des rapports d'évaluation les plus exhaustifs et les plus fiables à l'échelle internationale concernant l'impact des TIC sur le processus de développement des nations ainsi que sur leur compétitivité. Il évalue l'aptitude des pays à maîtriser les technologies de la communication selon trois principaux critères : le climat politique et économique approprié pour le développement des technologies, le degré d'utilisation des technologies de l'information et de la communication et le niveau de l'évolution technologique.

GITR : <http://www.networkedreadiness.com/gitr/>

* L'Agence de presse sénégalaise (APS) se met aux réseaux sociaux

Déjà visible sur le web, l'Agence de presse sénégalaise (APS) a décidé d'élargir la diffusion des dépêches qu'elle produit intensifier en utilisant les réseaux sociaux. C'est ainsi qu'il est désormais possible de la suivre sur Twitter (<http://twitter.com/APSsenegal>) et sur Facebook (<http://www.facebook.com/pages/AGENCE-DE-PRESSE-SENEGALAISE-APS/383697468979>).

APS : <http://www.aps.sn/>

* La fiabilité de Western Union prise en défaut

Selon un article paru dans le quotidien Wal Fadjri du 29 mars 2010, des centaines de personnes se seraient plaint du fait que des sommes d'argent envoyées de l'extérieur vers le Sénégal auraient été retirées par des tierces personnes disposant du code secret et du mot de passe de l'envoi avant que les véritables destinataires ne puissent entrer en possession de l'argent. Tous les faux retraits auraient été faits via les agences de la Compagnie bancaire de l'Afrique occidentale (CBAO). La dernière victime en date aurait ainsi perdu près de deux millions de FCFA retirés avec un passeport expiré portant le même nom que le véritable destinataire.

Western Union : <http://www.westernunion.com/>

* L'ARTP rompt l'accord de partenariat avec l'UNETTS et décide sponsoriser la lutte

L'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a décidé de rompre l'accord de partenariat qui la liait à l'Union nationale des exploitants de télécentres et

téléservices du Sénégal (UNETTS) et lui octroyait une subvention annuelle. Dans le même temps, l'ARTP a notamment signé des contrats de 130 millions de FCFA et 60 millions FCFA avec les promoteurs de lutte Gaston Mbengue et Luc Nicolaï, de 260 millions de FCFA et 20 millions de FCFA avec les chaînes de télévisions 2STV et RDV et 70 millions de FCFA avec la société Pamodzi Sports Marketing.

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

* Résultat net de 185 milliards de francs CFA pour la Sonatel en 2009

En 2009, la Sonatel a réalisé un résultat net de 185 milliards de francs CFA en hausse de 18% par rapport à l'exercice 2008. Le chiffre d'affaires qui s'est élevé à 563 milliards de francs CFA, soit une hausse de 6,3%, est principalement tiré par la téléphonie mobile (62%) et les activités d'interconnexion (24%) tandis que la téléphonie fixe ne compte plus que pour 8% du chiffre d'affaires global. L'Assemblée générale ordinaire du groupe Sonatel doit se réunir le 7 avril 2010 pour proposer la distribution d'un dividende net de 12 150 francs par action payable à partir du 29 avril prochain et procéder au renouvellement du mandat de Thierno Ousmane Sy, Conseiller spécial du Président de la République pour les nouvelles technologies et la communication, comme administrateur de la Sonatel pour une durée de trois ans.

Sonatel : <http://www.sonatel.com/>

* Atelier sur les marchés publics dans le secteur des TIC

L'Organisation des professionnels des technologies de l'information et de la communication (OPTIC) a organisé un atelier de concertation et d'échanges sur le thème « les marchés publics dans le secteur des technologies de l'information et de la communication » le 24 mars 2010 à l'occasion duquel elle a dénoncé la faveur accordée aux entreprises originaires des pays qui financent les projets dans le domaine des TIC au détriment des intérêts du secteur privé local. Généralement, les partenaires au développement imposent à ce que leurs entreprises puissent réaliser la presque totalité des marchés découlant des projets financés au Sénégal, ce qui a pour conséquence de limiter fortement le niveau d'accès des entreprises sénégalaises à la commande publique alors que dans le secteur des TIC le premier donneur d'ordre est l'État. Afin que les 600 milliards de F Cfa de commande publique n'échappent au secteur privé local, Antoine Ngom, Président d'OPTIC, a demandé à l'Etat de faciliter les partenariats public-privé (PPP) et encouragé les entreprises sénégalaises à se regrouper d'être en mesure de répondre aux conditions requises pour la réalisation de marchés de grande envergure.

OPTIC : <http://www.otic.sn/>

* Deux poids deux mesures pour l'attribution des fréquences de télévision

Alors que le Président de la République, Abdoulaye Wade, a affirmé qu'il n'attribuera pas de fréquence de télévision à un investisseur étranger pour expliquer le refus d'émettre opposé à la Télévisions Futurs Médias (TFM) initiés par le chanteur Youssou Ndour, il a donné son accord pour que Citizen Group qui animait jusqu'alors l'émission de télévision « Citizen TV Jobs » pour le compte de la structure Action mixte pour l'emploi et l'entrepreneuriat (AMPEE), agence privée intervenant dans le secteur de l'emploi créé en mai 2009 par, Oumou Wane, une franco-sénégalaise établie entre la France et l'Italie.

AMPEE : <http://www.ampee.sn/>

* Réunion sur les coûts et les tarifs des télécommunications

L'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP), en collaboration avec le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des

télécommunications (UIT) a organisé une réunion du groupe régional pour l'Afrique de la commission d'études 3 (SG3RG-AFR) consacrée aux coûts et tarifs des télécommunications les 18 et 19 mars 2010. L'objectif de cette réunion, qui s'est notamment intéressée à la situation des câbles sous-marins en Afrique, à la régulation de l'accès à ces câbles, à la problématique du réseau unique, à la régulation tarifaire du marché de gros et de détail ainsi que sur les aspects tarifaires du roaming, était de permettre aux opérateurs d'harmoniser et de proposer des tarifs attractifs aux usagers.

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

UIT : <http://www.itu.org/>

* Inculpation de l'ex DG et des membres du Conseil de régulation de l'ARTP

Le 10 mars 2010, Daniel Goumalo Seck, ex Directeur général de l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) qui avait été relevé de ses fonctions suite à la publication dans la presse d'un rapport de l'Inspection générale d'Etat (IGE) résultant d'une mission de contrôle effectuée dans cette structure, a été placé sous mandat de dépôt par le doyen des juges d'instruction, Mawo Sémou Diouf, en charge du dossier de détournement de deniers publics et abus de bien sociaux à l'ARTP. Après avoir versé une caution de 135 millions de Francs CFA, il a finalement été libéré le 16 mars 2010. L'affaire qui porte sur le versement de primes jugées illégales, s'élevant à 1,6 milliards de Francs CFA correspondant à 2% du montant de l'attribution de la licence à SUDATEL, a également vu l'audition de tous les membres du Conseil de régulation que sont le Pr. Abdoulaye Sakho, Abdoulaye Ndiaye, Babacar Touré, Mamour Niang et Oumar Diouf. Les magistrats Issakha Guèye et Oumar Diouf devraient, quant à eux, être inculpés par la Cour suprême tandis que le Colonel Cheikh Tidiane Touré devrait être traduit devant la Cour d'appel, après aval du Conseil de discipline militaire compte tenu du fait que ces personnes bénéficient d'un privilège de juridiction découlant de leurs statuts. Toutes les personnes impliquées dans cette affaire ont tous dû verser des cautions équivalant approximativement aux primes reçues pour éviter le mandat de dépôt. Pour leur défense, les mis en cause mettent en avant le décret n° 2008-222 du 5 mars 2008 fixant le pourcentage accordé à l'Agence de régulation des télécommunications et des postes sur la contrepartie financière versée à l'Etat à l'occasion de l'attribution de chaque licence d'exploitation des réseaux et services de télécommunications ouverts au public et font par ailleurs remarquer que pendant près de sept ans ils n'ont bénéficié d'aucune indemnité, les projets de décrets relatifs à leur régime indemnitaire n'ayant jamais été signés.

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

Politique

* L'Etat affirme avoir reçu les 200 millions de dollars de la licence de SUDATEL

Dans un communiqué de presse publié le 30 mars 2010, le ministère sénégalais de l'Economie et des Finances a affirmé avoir reçu la somme de 200 millions de dollars américains payée par la société SUDATEL pour l'acquisition de la licence globale de télécommunications qui lui a été adjugée le 3 septembre 2007. Selon ce communiqué, la totalité du prix de la licence a été réglé par deux virements l'un d'un montant de 100.526.226,14 dollars EU, au taux de 445,4082327 FCFA pour 1 dollar américain, et l'autre d'un montant de 68.259.365,67 Euros soit 44.775.208.727 F CFA. Le texte conclut en précisant que la totalité du prix de la vente troisième licence accordée à SUDATEL a été comptabilisée dans les comptes du Trésor au 31 décembre 2008 après le vote et la promulgation de la loi de finance rectificative de 2008.

Ministère de l'économie et des finances : <http://www.finances.gouv.sn/>

Infrastructures et services

* Bilan de l'année 2009 dans le secteur des télécommunications

La publication par l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) des chiffres du quatrième trimestre de l'année 2009 permet de dresser un bilan des grandes évolutions qui se sont produites l'année dernière dans le secteur des télécommunications au Sénégal. S'agissant de la téléphonie fixe, toujours fortement concurrencée par la téléphonie mobile, la tendance à la diminution du nombre de lignes, amorcée depuis l'année 2006, s'est arrêtée avec un total de 278 788 abonnés et un taux de pénétration de 2,29% au 31 décembre 2009 soit une progression de 16% par rapport à l'année 2008. Cette augmentation s'explique par le succès des formules sans abonnement qui permettent de compenser le recul continu de la téléphonie publique dont le nombre de lignes était de 4067 au 31 décembre 2009 soit une baisse de plus de 39% par rapport à l'année 2008 en raison notamment de la fermeture des télécentres. Avec 6 901 492 abonnés au 31 décembre 2009 et un taux de pénétration de 56,70%, le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile affiche quand à lui une progression de 28,06% par rapport à l'année 2008. Le marché, où le prépayé est toujours aussi prédominant puisqu'il représente 99,26% des abonnements, est toujours largement dominé par Orange qui en détient 66,77% des parts contre 30,28% pour Tigo et 2,95% pour Expresso. Il faut noter que durant l'année 2009, la part de marché de Tigo a régressé de plus de 4% tandis que celle d'Orange a augmenté d'un peu plus d'un pourcent. Enfin, le marché de l'Internet avec 59 745 abonnés au 31 décembre 2009 a progressé de 24% par rapport à l'année 2008. Cependant derrière cette progression relativement importante se cache toujours un taux de pénétration particulièrement faible puisqu'il n'est que de 0,49%.

ARTP : <http://www.artp-senegal.org/>

* Selon le Pr. Cheikh Tidiane Touré, il est possible de faire de la télémédecine au Sénégal

A l'occasion d'une conférence intitulée « Télémédecine au Sénégal : Etat des lieux et perspectives », organisée par l'Amicale des anciens élèves des écoles militaires de santé (AEMS) le 27 mars 2010, le médecin-colonel Cheikh Tidiane Touré, Chef du service de chirurgie générale de l'hôpital Aristide Le Dantec (HALD) a indiqué que le contexte sénégalais permettait de faire efficacement de la télémédecine dans tous les domaines (télé-enseignement, téléformation, télé-expertise, etc.). Il a d'ailleurs annoncé qu'un projet de loi destiné à vulgariser la télémédecine au Sénégal serait prochainement présenté à l'Assemblée nationale.

Projets

* Net-Afrika prévoit d'organiser la plus grande compétition de webmestres en Afrique

Dans le cadre d'une conférence de presse organisée le mars 2010, le Directeur général de la société Net-Afrika, Maramé Kaïré, a annoncé qu'il comptait organiser la plus grande compétition de webmestres d'Afrique qui concernera neuf pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo. Intitulé « Caravane de l'intégration numérique édition 2010 », cette compétition ambitieuse de rassembler plus de 1000 webmestres qui devront créer, en 72 heures, autant de sites Web dans les limites du possible. L'objectif est d'aboutir à la création de 3 000 sites Web à l'issue de la caravane, les cinq meilleurs sites étant primés dans chaque pays et les deux meilleurs participant à une compétition régionale de 72h qui fera l'objet d'une grande finale.

Net-Afrika : <http://www.net-afrika.net/>

* La Poste envisage de devenir opérateur de téléphonie mobile

Le 3 mars 2010, à l'occasion du lancement de la deuxième édition de son concours épistolaire et de dessin, le Directeur des ressources humaines du Groupe La Poste, Alioune Diaw, a déclaré que son entreprise, qui dispose de son réseau de téléphonie, envisageait de devenir un opérateur de téléphonie mobile. Il a également indiqué que la Poste avait fortement misé sur les TIC pour diversifier ses services en lançant notamment le courrier hybride.

Groupe La Poste : <http://www.laposte.sn/>

Rendez-vous

* Cérémonie de remise de diplômes en création multimédia (13 avril 2010, UCAD2)

Dans le cadre du projet d'appui aux universités par extension de la carte universitaire, constitution d'écoles doctorales et ouverture à l'entrepreneuriat (U3E), une quarantaine de diplômés des licences professionnelles en création multimédia (LPCM) se verront remettre leurs diplômes le 13 avril 2010 à partir de 10h à UCAD2. A cette occasion, une rencontre lauréats-entreprises se déroulera sur le thème « un an un métier ».

U3E : <http://www.u3e.sn/>

* Outsourcing & IT Solutions 2010 (Tunis, 14-16 avril 2010)

La 4^{ème} édition du salon international de l'externalisation et des solutions informatiques (Outsourcing & IT Solutions), se tiendra, en effet du 14 au 16 avril 2010, au Parc des expositions du Kram à Tunis (Tunisie).

Outsourcing & IT Solutions 2010 : <http://www.outsourcing.com.tn/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons (Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0) Osiris, mars 2010.
